


15/02/2022 – Recensement de la population

Avis aux retardataires, il ne vous reste que quelques jours pour vous faire recenser ! Pour rappel, le recensement de la population est obligatoire. **!?**

Comment faire ? Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

 Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les

personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD)

 Vous n'avez pas reçu vos codes de connexion? Vous avez égaré vos codes?

Contactez la mairie soit par téléphone au 03.27.21.67.17 avant le 18 Février.

08/02/2022 – Menu de la cantine : Rappel

Pour consulter le menu de la cantine cliquez [ici](#), puis sur menu en haut à gauche.

02/02/2022 – Interdiction de circulation à Wallers, rue

Jean Jaurès



arrêté n°2022-17

Commune de
WALLERS-ARENBERG

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE JEAN
JAURES (PASSAGE A NIVEAU)**

Le Maire de Wallers-Arenberg,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;
Vu la demande de HYDRAM, situé 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT en date du 18/01/2022;
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pendant **les travaux de raccordement réseau d'eau potable**.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du **lundi 07 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022 inclus** en vue de l'exécution des travaux susvisés, la circulation des véhicules et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Interdiction de circuler

Article 2 : La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par HYDRAM de Rosult.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- M. le Commandant de police de Denain ;
- Bureau de Police de Wallers ;
- Voirie Départementale
- Transvilles
- SIAVED
- Commerces
- Riverains concernés
- HYDRAM de Rosult.

A Wallers, le 18 janvier 2022
Le Maire
Salvatore CASTIGLIONE



Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

**01/02/2022 – Informations
CPAM**



Utiliser nos services sans se déplacer, c'est simple, rapide et sécurisé.

Pour vos démarches en ligne : votre compte ameli

Mon compte ameli, c'est votre espace personnel sur internet pour accéder 24h/24 et 7j/7 à vos services de l'assurance maladie. Facilitez-vous la vie pour déclarer une nouvelle adresse, un changement de nom, une naissance, mettre à jour votre RIB, consulter vos remboursements, télécharger vos attestations de droits et d'indemnités, contacter votre conseiller...

- Pour vous connecter : assure.ameli.fr
- Pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant.](#)
- Plutôt mobile ? Téléchargez l'appli « ameli » dans l'App Store ou Google Play.

Pour vos arrêts et feuilles de soins : votre carte Vitale

Présentez systématiquement votre carte Vitale au médecin. Elle lui permet de nous envoyer électroniquement vos feuilles de soins et vos arrêts de travail. Ainsi, vous n'avez pas besoin de vous déplacer pour nous transmettre ces documents. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr

Pour vos courriers, une seule adresse

CPAM du Hainaut
63, rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex 1

EN 3 CLICS, VOS FRAIS DE TRANSPORTS REMBOURSÉS EN MOINS D'UNE SEMAINE AVEC LE TÉLÉSERVICE « MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS »

Vous avez utilisé votre véhicule ou les transports en commun suite à un rendez-vous médical ou une hospitalisation ? Vous souhaitez effectuer une demande de remboursement rapide et efficace de vos frais de transports ? Utilisez notre téléservice **Mes Remboursements Simplifiés**.



Rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

1. Renseignez votre trajet.
2. Photographiez ou scannez vos justificatifs.
3. Validez votre demande en ligne.

3646

Service gratuit
+ prix appel

**31/01/2022 – Réunion du
Conseil Municipal**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 3 Février 2022 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 27 Janvier 2022



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du compte rendu de conseil du 18 Décembre 2021
- Décisions modificatives Budget Primitif 2021
- Orientations budgétaires 2022
- Réfection de trottoirs, bordures et caniveaux / Signature de la convention
- Régie photocopie : suppression

(1) *Ordinaire ou extraordinaire.*

(2) *La mention de l'ordre du jour est obligatoire.*

**10/01/2022 – Mini-Centre de
Février**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

Du lundi 7 février au vendredi 18 février 2022

INSCRIPTIONS

du 08/01 au 22/01 sur la plateforme
de réservation cantine/garderie

Inscription à la journée

si vous n'avez pas d'identifiants
rapprochez vous de la Mairie
accueil@hasnon.fr

VILLAGE EN
SPORT
Nord
Le Département Nord 59

ALLOCATIONS
FAMILIALES

Tarif variable
selon le quotient familial.
**Merci de fournir
votre attestation
CAF.**



Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.
La garderie sera assurée tous les jours de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

**06/01/2022 – Enfants en
danger ?**

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

Good Eye® 1 01 43 46 06 06

Besoin d'aide ?

Sur notre site :



www.allo119.gouv.fr



**15/12/2021 – Fermeture
exceptionnelle du bureau de
poste**



Le bureau de Poste



sera fermé

**du lundi 20 au vendredi 24
décembre inclus**

Pendant cette période, vous pouvez retirer vos colis
et recommandés à la **Poste de Saint-Amand-les-Eaux.**

Merci pour votre compréhension.

14/12/2021 – Spectacle

**« Contes de Ch'Nord » à la
bibliothèque**

PROGRAMME CULTUREL DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Jeudi 20 janvier à 18h30



Avec Thierry Moral (contes)
et Antoine Marhem (violin)

CONTES DE CH'NORD

Tout public Dès 8 ans / Durée 1h

Gratuit sur réservation
03 27 21 67 17



Bibliothèque municipale
Place de l'église
HASNON



Retrouvez toute la programmation sur :
www.mediatheques-porteduhainaut.fr

**10/12/2021 – Réunion du
Conseil Municipal**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,

en séance (1) ORDINAIRE, le **Samedi 18 Décembre 2021 à 13 h 30 – salle de motricité (Ecole du Centre)**

Fait à HASNON, le 10 Décembre 2021



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du compte rendu de conseil du 21 Octobre 2021
- Régularisation amortissement
- Décisions modificatives
- Désaffectation et déclassement de l'Ecole Marcelle et Paul François de Grand Bray
- Autorisation de la vente de l'école Marcelle et Paul François de Grand Bray
- Dénomination du nouveau groupe scolaire
- Dénomination du chemin le long de l'école
- Convention radars pédagogiques
- RGPD : renouvellement convention
- Prime de fin d'année
- Loi des 1607 heures applicable au 1^{er} janvier 2022

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.